

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 avril 2021

Présents : Michelle GILLY – Josiane MARCON – Jérôme SERTURINI – Emmanuel RAOUX
Sébastien MARNAS - Aurélie LESPEZ – Anne CAILHOL – Cédric SOLEILHAC
Françoise BOIRON – Séverine BACCAN

Absents : Jacques DE RICHEMONT

Madame le Maire après avoir rappelé l'ordre du jour, commence le conseil municipal à 17H

DELIBERATIONS:

Soumis au vote le compte de gestion et le compte administratif 2020 ont été approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Vote des restes à réaliser 2020 (RAR)

Les restes à réaliser, dépenses prévues en 2020 mais dont les travaux ne sont pas terminés sont reportées en 2021 pour un montant de 61 264 €.

L'essentiel de ces RAR concernent l'opération « Village de Caractère » et l'opération « documents d'urbanisme » consacrée à la modification du PLU et du SPR (AVAP).

Vote du budget 2021:

Madame Le Maire présente le projet de budget 2021 en détaillant **la section fonctionnement** pour les dépenses courantes (énergie, eau, entretien des bâtiments, voiries, les charges du personnel...) nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité ainsi que les recettes fiscales et les dotations de l'Etat permettant de recouvrir les dépenses envisagées.

Section Fonctionnement :

Les dépenses prévues sont de 227 711.61 €.

Les recettes prévues sont de 227 711.61 €.

Ensuite Madame le maire détaille les dépenses nécessaires à la réalisation des différentes opérations **d'investissement** avec la création d'une nouvelle opération intitulée « OAP Viabilisation d'une zone à urbaniser » avec l'achat du terrain (délibération du 26 février 2021). Un emprunt de 100 000 € a été contracté avec le Crédit agricole Sud Rhône-Alpes pour cette opération.

Les moyens de financement de ces dépenses d'investissement sont compensés par des recettes constituées de dotations, fonds de compensation de la TVA, subventions diverses.

Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement soumises au vote sont de **196 123.09 €** dont 147 623.09 € pour l'opération OAP Viabilisation d'une zone AU.

Le montant des recettes de **196 123.09 €**

Voir en annexe le tableau récapitulatif des investissements.

Le Budget primitif 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes locales :

Une refonte de la fiscalité locale du 1^{er} janvier 2021 supprime de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

FUL : Aide au logement

Le Département de l'Ardèche en charge de la gestion du Fonds unique Logement (FUL) sollicite les communes de participer à l'accès et au maintien dans le logement les personnes les plus démunies. La participation financière est 43.60 € pour la commune de Saint Laurent sous Coiron. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette démarche.

Aide aux commerces de proximité – Remise de loyer

La Préfecture de l'Ardèche relance les aides au loyer aux commerces fragilisés par l'épidémie de Covid-19. La directive envoyée par la Préfecture le 19 mars 2021 précise qu'il ne peut s'agir d'une exonération totale.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'avis d'accorder ou non une aide financière au 'Bistrot La Commune' du village.

Le conseil municipal approuve cette demande et décide de lui accorder une remise de 90 € par mois pendant 4 mois.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Pour faire face aux missions de plus en plus exigeantes d'adjoint technique (entretien voirie, entretien bâtiment, entretien station épuration...) et à la demande de certains administrés des passages plus réguliers dans les hameaux permettant de repérer des détériorations de la voirie, ou dépôts de déchets sauvages etc..., de louer certains matériels pour des gros travaux au lieu de prendre une entreprise, Madame le Maire propose au Conseil municipal la possibilité d'ouvrir un demi-poste d'adjoint technique, la discussion reste ouverte. Une délibération sera soumise au prochain conseil municipal.

Cérémonie du 08 mai :

Pour la commémoration de cette journée, il faut attendre les nouvelles directives du gouvernement du fait de la crise sanitaire actuelle.

Le dépôt de gerbe se fera à 11h30 public autorisé ou sans public.

Organisation des élections régionales et départementales :

Des dispositions particulières s'appliqueront à ce double scrutin en raison des mesures barrières pour faire face à la crise sanitaire et à la particularité de ces deux élections se tenant à la même date. Des précisions sur ce double scrutin se feront par voie de circulaire et notamment sur la confirmation.

Itinérance et permanence de la Maison France Service à Villeneuve de Berg

Ouverte depuis 1 an par la Communauté de communes Berg et Coiron, elle se situe au 42 rue nationale à Villeneuve de Berg

Cette Maison France Service (MFS) est un service de proximité pour faciliter les démarches administratives (famille, retraite, social-santé, logement, emploi, impôts...).

Vous trouverez en mairie les horaires d'ouverture de ce service. Un parcours itinérant de ce service est organisé de village en village.

Il sera le 10 septembre 2021 à Saint Laurent sous Coiron à la disposition des administrés pour les aider ou les conseiller dans leurs démarches administratives ou apporter des conseils.

Le conseil municipal s'est terminé à 18h55